

Les avantages de votre équipe GoCo en un coup d'oeil

Pour les membres de l'équipe à temps plein et à temps partiel

Votre plan d'options d'avantages de Team GoCo en conçu pour vous fournir une protection de base tout en vous offrant des choix et de la souplesse.

Régimes de base – GoCo offre une protection de base pour les avantages suivants : psychologie/orthophonie, assurance vie, assurance accidents, assurance accidents en voyage d'affaires et assurance invalidité de courte durée.

Dollars santé – GoCo vous verse chaque année un certain montant de dollars santé, selon le nombre de personnes à charge sous votre couverture. Vous pouvez les utiliser pour les soins médicaux complémentaires et les soins dentaires, les verser à votre compte Soins de santé ou les ajouter à votre salaire sous forme de revenu imposable.

	Soins médicaux complémentaires			Soins dentaires		Assurances			
	Médicaments d'ordonnance	Services paramédicaux / soins de la vue	Fournitures et appareils médicaux et Frais médicaux d'urgence à l'extérieur du pays ou de la province	Soins dentaires de base	Soins dentaires majeurs / Orthodontie	Assurance vie	Assurance accidents	Assurance invalidité de longue durée (ILD) – payée par le membre de l'équipe	
Moins de protection	Option 1	<ul style="list-style-type: none"> Renonciation (avec preuve d'une autre protection) 	<ul style="list-style-type: none"> Psychologie/ Orthophonie seulement : 5 000 \$ – inclus dans toutes les options de cette catégorie 	<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/ du pays seulement : 100 % (max viager 5 millions \$) 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponibles 	Non disponibles	<ul style="list-style-type: none"> 1 x salaire de base annuel 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponible 	<ul style="list-style-type: none"> 60 % du salaire, non indexé Avantage non imposable
	Option 2	<ul style="list-style-type: none"> Franchise : 1 000 \$ Niveau 1 : 80 % Niveau 2: 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> Soins de la vue : examens de la vue seulement, aux 2 ans Services paramédicaux : 300 \$ combiné 	<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays : 100 % (max. viager 5 millions \$) Fournitures et appareils médicaux : 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % Rappel : 12 mois Max. 400 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> Majeurs : 50 % max :1 000 \$** Ortho : 50 % max :2 500 \$** 		<ul style="list-style-type: none"> 1 x salaire de base annuel 	<ul style="list-style-type: none"> 60 % du salaire, indexé Avantage non imposable
Plus de protection	Option 3	<ul style="list-style-type: none"> Aucune franchise Niveau 1 : 80 % Niveau 2 : 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> Soins de la vue : 150 \$ et examens de la vue aux 2 ans Services paramédicaux : 500 \$ combiné 	<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays : 100 % (max. viager 5 millions \$) Fournitures et appareils médicaux : 80 % 	<ul style="list-style-type: none"> 20 % Rappel : 12 mois Aucun maximum 	<ul style="list-style-type: none"> Majeurs : 70 % max :2 000 \$** Ortho : 50 % max. : 2 500 \$** 			

	Soins médicaux complémentaires			Soins dentaires		Assurances		
	Médicaments d'ordonnance	Services paramédicaux / soins de la vue	Frais médicaux d'urgence à l'extérieur du pays ou de la province et Fournitures et appareils médicaux	Soins dentaires de base	Soins dentaires majeurs / Orthodontie	Assurance vie	Assurance accidents	Assurance invalidité de longue durée (ILD) – payée par le membre de l'équipe
Moins de protection	<ul style="list-style-type: none"> Aucune franchise Niveau 1: 90 % Niveau 2: 80% 	<ul style="list-style-type: none"> Soins de la vue : 250 \$ et examens de la vue aux 2 ans Services paramédicaux : 1 000 \$ combiné** 		<ul style="list-style-type: none"> 80 % Rappel : 9 mois Aucun maximum 				
Plus de protection		<ul style="list-style-type: none"> Soins de la vue : 350 \$ et examens de la vue aux 2 ans Services paramédicaux : 1 500 \$ combiné** 		<ul style="list-style-type: none"> 100 % Rappel : 9 mois Aucun maximum 				

*Vous devez conserver l'option choisie pendant deux ans avant de pouvoir apporter des changements.

**Les enfants à charge (moins et 18 ans) sont admissibles à: Soins de la vue: un examen de la vue et des lunettes de prescription / contact (le cas échéant) chaque année du régime de prestations • Soins dentaires de base: un rappel tous les 6 mois

Avantages facultatifs disponibles à l'achat

- **Assurance vie facultative :**
- Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 1 000 000 \$
- Enfants : 10 000 \$ ou max. 20 000 \$
- **Assurance accidents facultative :**
- Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 500 000 \$
- Enfants : unités de 10 000 \$, max. 50 000 \$
- **Assurance maladies graves facultative :**
- Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 200 000 \$
- Enfants : unités de 5 000 \$, max. 20 000 \$

